

228 - JOUANNETAUD - 17042019\_08H02

Sujet: [INTERNET] Enquête publique projet éolien "LES AILES DU PUY DU RIO"

De : Jean Luc Jouannetaud <jouannetaud@hotmail.fr>

Date : Wed, 17 Apr 2019 08:02:50 +0000

Pour : "pref-enquete-publique@haute-vienne.gouv.fr" <pref-enquete-publique@haute-vienne.gouv.fr>

Objet : Enquête publique projet éolien « les ailes du Puy du Rio » - LAURIERE (87)

Monsieur le Préfet de la Haute-Vienne, Messieurs les enquêteurs publics,

Votre prédécesseur avait invalidé en 2008 un tel projet pour des engins de 120 mètres de hauteur, aujourd'hui on veut nous en installer quatre d'une hauteur de 180 mètres.

Au total, elles dépasseront les monts de Sauvagnac et seront de surcroit plus nocif pour l'environnement.

Essaie-t-on de discréditer la décision de votre prédécesseur ?

Allons-nous subir les assauts d'une minorité à qui on a certainement oublié d'aviser les sommes qui devront être engagées par la commune et par le fait par ses habitants lors de la panne ou du démontage de ces engins ?

Les propriétaires loueurs des terrains du Puy du Rio percevront un loyer pendant 20 ans, sans réaliser les conséquences puisqu'ils seront redevables au centuple pour les coûts de démantèlement des 4 éoliennes.

Les élus de la commune n'ont jamais mis en place un référendum. Seule une poignée d'habitants est favorable au projet d'implantation d'éoliennes au Puy du Rio.

Quel avenir pour l'écologie ?

Personne n'est avisé de ce qui va se passer dans notre commune de Laurière.

Le conseil municipal va dans le sens d'une minorité d'habitants (certainement propriétaires administrés de terrains sur lesquels on veut implanter des éoliennes) et à qui on a promis monts et merveilles et surtout un « copinage électoral ».

Les représentants des communes voisines n'ont pas été consultés qu'elles se trouvent en Haute-Vienne ou en Creuse.

Votre homologue Creusois a-t-il été consulté afin d'en aviser sa population ?

Les éoliennes seront pourtant visibles de Bersac, Saint Sulpice Laurière, Folles, Bessines, Arrènes, Saint Goussaud, Bénévent, Marsac, Fursac et même de La Souterraine, située à environ 20 kms.

Les élus des Conseils Départementaux de Haute Vienne et de Creuse, du Conseil Régional (Nouvelle Aquitaine) essaient de tout mettre en œuvre afin que soit valorisé le tourisme et l'économie locale en Limousin.

En validant ce projet, je pense que nous allons nous enfoncer dans une désertification de notre région et seront les exclus de la Grande Région Aquitaine.

Pensez-vous que des gens viendront s'installer dans nos communes « ventilées » ?

Mais pire, une étude sanitaire environnementale a-t-elle été mise en œuvre ?

Ces 4 éoliennes de Laurière vont créer des nuisances sonores qui vont impacter la santé humaine et animale (animaux sauvages et domestiques) : le syndrome éolien amènera des maux de tête, des vertiges, une diminution du sommeil, des troubles digestifs, des problèmes cardiaques et elles peuvent créer ou déclencher des crises d'épilepsie.

Elles vont créer un effet stroboscopique car elles seront implantées en surplomb et à l'Est des villages comme Bagnol, Volondat, ... les habitants pourront voir tous les jours l'ombre de leurs 12 pales qui tourneront au-dessus de leurs têtes et de leurs maisons.

Au lieu-dit du Puy du Rio, se situe un passage d'oiseaux migrateurs, zone de traversée migratoire répertoriée (je le constate depuis ma maison à chaque changement de saison).

Sur ce site, nous avons aussi des espèces d'insectes et d'oiseaux, de chauves-souris, de busards, que nous perdrons.

Des aqueducs datant de plus de 100 ans et irriguant les pâtures vont être asséchés. A-t-on tenu compte de ce captage lors de l'étude.

Certains gens de Volondat utilisent toujours cette eau....

Comment les éoliennes démarrent elles ?

Il faut produire de l'électricité pour mettre en marche ces dernières. L'énergie emmagasinée dans les générateurs va être employée pour les relancer lors de leur remise en marche après un arrêt momentané. Bénéfice net, à peine un tiers de cette énergie ne sera disponible.

Nous disposons depuis plus de 40 ans d'une usine électrique près de la digue du lac de Pont à l'Age. Cette dernière était gérée par le syndicat intercommunal LAURIERE/FOLLES. Nos élus l'ont revendue à un particulier. Elle ne gênait ni la faune, ni la flore (échelle à poisson située à proximité).

Maintenant, pour faire comme tout le monde, on veut implanter des éoliennes qui vont engendrer des nuisances, tant sonores que visuelles et impacter sur la nature.

Les socles de ces 4 éoliennes de Laurière vont nécessiter des milliers de tonnes de béton et de ferrailles (2 à 3.000 tonnes par éolienne : soit 8.000 à 12.000 tonnes...)

Combien de camions circuleront pour livrer tout cela à Laurière sur le terrain du Puy du Rio ? Quel seront les bruits, l'intensité de passage liés à cette circulation ?

Dans quel état seront nos routes de Laurière, de Bersac, de Folles, bref, toutes celles utilisées par tous ces camions avec leurs chargements ?

UN COUT SUPPLEMENTAIRE VA ETRE ENGENDRE !!!!!

Qui paiera les dettes lors du démantèlement ?

La société QUADRAN propose de respecter les directives européennes et nationales de financer le démontage des éoliennes à hauteur d'un budget de 50.000 euros alors que le prix actuel d'un démantèlement est de minimum 500.000 euros (10 fois plus cher !!!!!)

Sachant qu'il faudra bien sur multiplier par quatre cette somme !!! Ce prix approximatif est bien sur prévu pour une intervention en 2019. Qu'en sera-t-il en 2039 ?

Les propriétaires et sympathisants à ce projet ayant loué leurs terrains ou ayant investi devront payer les démantèlements, ou malheureusement peut-être leurs descendants.

Au train où vont les augmentations et la difficulté qu'ont les jeunes à entrer dans la vie professionnelle et s'installer ; s'ils ne peuvent pas rembourser cette dette, ce sera encore le budget communal de Laurière qui sera amputé.

Comment notre commune pourra-t-elle financer cette somme ?

L'Etat mettra-t-il la main à la poche en 2039 ?

Je pense que d'autres projets moins nuisibles pourraient voir le jour et faire prospérer des entreprises Françaises et non pas des entreprises étrangères qui n'ont pour but que de faire de l'argent « malhonnêtement ».

Monsieur Le Préfet, messieurs les enquêteurs publics, je vous demande de prendre en compte mes doléances afin de décider d'une annulation pure et simple de ce projet.

Trop de critères défavorables vont dans ce sens...

Je vous prie de recevoir, monsieur Le Préfet, messieurs les enquêteurs publics, l'expression de mes salutations respectueuses.

Jean-Luc JOUANNETAUD – « Bagnol » – Laurière (87370).